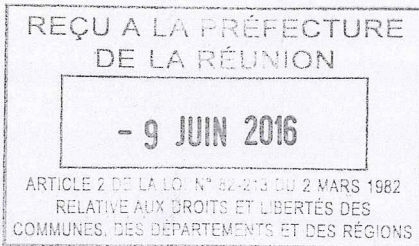


## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 8 JUIN 2016

### ORDRE DU JOUR

<b>2016/014</b>	APPROBATION PROCES VERBAL DU 2 DECEMBRE 2015
<b>2016/015</b> à <b>2016/018</b>	PPA 2016-2021 : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES
<b>2016/019</b>	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET ADMINISTRATIF
<b>2016/020</b>	AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016
<b>2016/021</b>	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016
<b>2016/022</b>	RECRUTEMENT ET MISE A DISPOSITION DES EMPLOIS "ASSISTANTS TECHNIQUES FEADER" PLAN DE FINANCEMENT
<b>2016/023</b>	MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
<b>2016/024</b>	INFORMATION REGLEMENTAIRE SUR LES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION - PERIODE DU 24/02/2016 AU 08/06/2016



**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

**Vote :**

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

**DELIBERATION 2016/014 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 FEVRIER 2016**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

VU le code de l'environnement notamment son article R213-66,

VU le règlement intérieur du conseil d'administration dans sa version adoptée par délibération 2010/039 du 07/10/2010,

Considérant l'exposé des motifs présenté en séance,

**DECIDE**

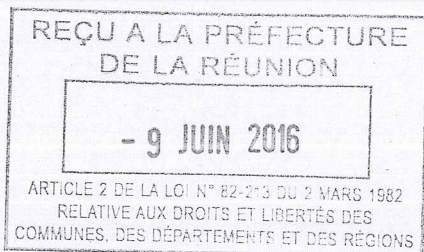
D'adopter le procès-verbal du Conseil d'Administration du 24 février 2016 tel que joint en annexe.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**





### **Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 10

#### Vote :

- Pour : 10

- Contre : /

- Abstention : /

## **DELIBERATION 2016/015 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE PETITE-ILE POUR LE RENFORCEMENT DU RESAU AEP SUR LE SECTEUR CHARRIE**

### **Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 2 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU la délibération 2016/002 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU le budget 2016 de l'établissement, notamment l'AP 2016-2 et les crédits ouverts au compte 204142-203,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 18 mai 2016,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

### **DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Petite-Ile une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°2.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «le renforcement du réseau AEP sur le secteur Charrié», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 401 455,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 342 205,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 25%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 85 551,25 euros

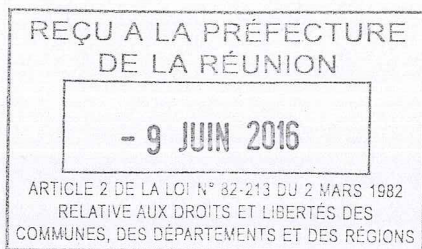
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-2. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-203.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
**Patrick MALET**



#### **Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

#### **Vote :**

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

### **DELIBERATION 2016/016 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DE SALAZIE POUR L'ACTUALISATION DU SCHEMA DIRECTEUR AEP**

#### **Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU la délibération 2016/002 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU le budget 2016 de l'établissement, notamment l'AP 2016-3 et les crédits ouverts au compte 204141-301,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 18 mai 2016,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

#### **DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune de Salazie une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.1 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «l'actualisation du SDAEP», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 24 500,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 24 500,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 50%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 12 250,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

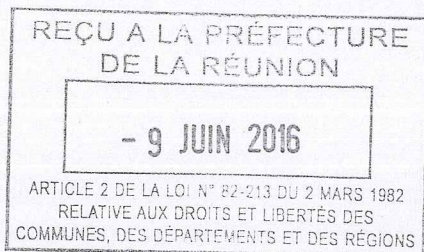
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204141-301.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**





#### Conseil d'administration du 8 juin 2016

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

### **DELIBERATION 2016/017 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE POUR L'OPERATION DE COLLECTE DES EVPP EN 2016**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU la délibération 2016/002 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU le budget 2016 de l'établissement, notamment l'AE 2016-4 et les crédits ouverts au compte 65738-407,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 18 mai 2016,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

#### **DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Chambre d'agriculture une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°4.7 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «*l'opération de collecte d'EVPP et de PPNU en 2016*», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 20 895,00 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 20 895,00 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 15%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 3 134,00 euros

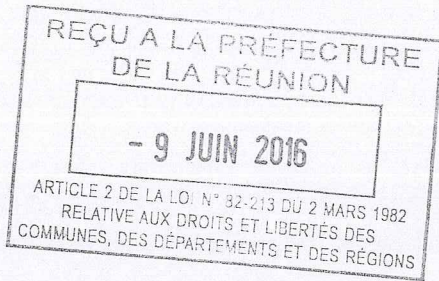
2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation d'engagement 2016-4. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 65 article 65738-407.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**



#### **Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

#### Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

### **DELIBERATION 2016/018 : PROGRAMME D'AIDES 2016-2021 - DEMANDE DE LA COMMUNE DES AVIRONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE UNITE DE POTABILISATION AU TEVELAVE COMPRENANT LA CANALISATION D'ADDUCTION ET LE RESERVOIR DE STOCKAGE**

#### **Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU la délibération 2015/066 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 02 décembre 2015 concernant les orientations du programme pluriannuel d'aides 2016-2021 ainsi que le principe de mesure transitoire,

VU la délibération 2016/002 du conseil d'administration de l'Office de l'eau en date du 24 février 2016 relative à l'ajustement des cadres d'intervention,

VU le budget 2016 de l'établissement, notamment l'AP 2016-3 et les crédits ouverts au compte 204142-303,

VU l'avis favorable de la commission des aides en date du 18 mai 2016,

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

#### **DECIDE**

1. De se prononcer favorablement sur cette demande de financement et d'attribuer à la Commune des Avirons une subvention dans le cadre de la fiche d'intervention n°3.3 du programme pluriannuel de l'Etablissement, pour «la construction d'une unité de potabilisation au Tévelave comprenant la canalisation d'adduction et le réservoir de stockage», sur la base des caractéristiques suivantes :

- Montant HT de l'opération : 3 600 468,57 euros
- Montant HT des dépenses éligibles maximum : 3 600 468,57 euros
- Taux d'intervention de l'Office de l'eau : 35%
- Montant indicatif de la subvention allouée : 1 260 164,00 euros

2. A réception de l'acceptation de la présente subvention, du plan de financement définitif, et le cas échéant des pièces administratives complémentaires, le Directeur de l'Office de l'eau est autorisé à établir et à signer la convention de mise à disposition des fonds.

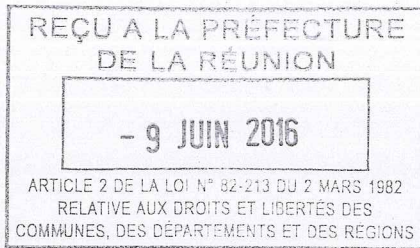
3. L'engagement financier de cette décision est établi sur l'autorisation de programme 2016-3. Les paiements seront imputés au budget principal de l'établissement, en section d'investissement au chapitre 204 article 204142-303.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**





**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 10

**Vote :**

- Pour : 10

- Contre : /

- Abstention : /

**DELIBERATION 2016/019 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

**Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement,**

VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

Considérant la présentation en séance du compte de gestion 2015 par Madame la Payeuse départementale,

Considérant la présentation du compte administratif 2015 par le Directeur, ordonnateur de l'établissement,

Après en avoir délibéré

**DECIDE**

1 : De constater la conformité des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

2 : D'adopter le compte de gestion de Madame la payeuse départementale,

3 : D'adopter le compte administratif de l'ordonnateur tel que ci-annexé et les résultats de clôture figurant au compte de gestion et au compte administratif suivants :

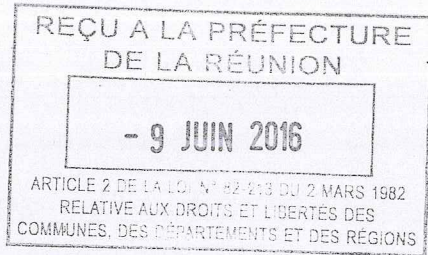
	Compte administratif 2015	Compte de gestion 2015
Dépenses Section de fonctionnement	10 779 243,36 €	10 779 243,36 €
Recettes Section de fonctionnement	13 142 798,53 €	13 142 798,53 €
<b>Résultat de la Section de Fonctionnement</b>	<b>2 363 555,17 €</b>	<b>2 363 555,17 €</b>
Dépenses Section d'investissement	8 702 355,43 €	8 702 355,43 €
Recettes Section d'investissement	6 694 413,89 €	6 694 413,89 €
<b>Résultat de la Section d'investissement</b>	<b>-2 007 941,54 €</b>	<b>-2 007 941,54 €</b>
<b>Résultat 2015</b>	<b>355 613,63 €</b>	<b>355 613,63 €</b>
Résultat antérieur	28 998 900,33 €	28 998 900,33 €
<b>Résultat cumulé</b>	<b>29 354 513,96 €</b>	<b>29 354 513,96 €</b>

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALLET**





**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

**Vote :**

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

**DELIBERATION 2016/020: AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET 2016**

**Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement,**

VU l'instruction comptable relative à la M52,

Considérant d'une part le résultat d'exercice 2015 constaté à la section de fonctionnement soit : 2 363 555,17 €;

Considérant le résultat cumulé 2015 (résultat d'exercice + résultat antérieur) dit de clôture de la section de fonctionnement : 20 788 882,90 €;

Considérant le résultat d'exercice 2015 de la section d'investissement soit : -2 007 941,54 €;

Considérant le solde d'exécution 2015 de la section d'investissement (solde d'exercice + excédent d'investissement reporté) soit : 8 565 631,06 €

Considérant le solde négatif des « restes à réaliser » d'investissement, -3 185 881,30 €

Considérant le résultat corrigé de la section d'investissement (prise en compte des restes à réaliser) positif soit : 5 379 749,76 €

**DECIDE**

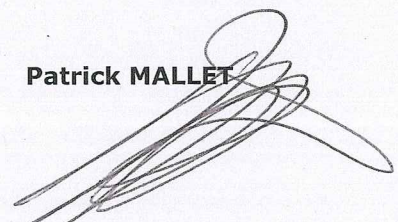
D'affecter la totalité du résultat de clôture 2015 de la section de fonctionnement 20 788 882,90 €; en recette de la section de fonctionnement au compte 002,

De reporter le Solde d'exécution de la section d'investissement 8 565 631,06 € en recette de la section d'investissement au compte 001.

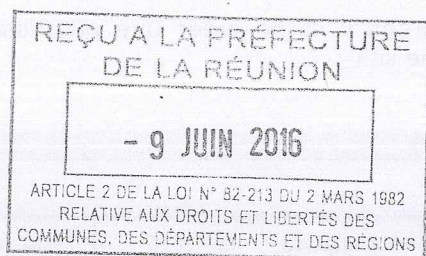
Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALLET**







### Conseil d'administration du 8 juin 2016

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12

- Contre : /

- Abstention :

### DELIBERATION 2016/021 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2016

Le Conseil d'Administration de l'Office de l'Eau réuni en séance du 8 juin 2015 au siège de l'établissement,

VU les articles L213-13 à L213-20 du code de l'environnement,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L3312-1 et 2

VU l'instruction codificatrice M52,

VU le règlement budgétaire et financier

Considérant les propositions budgétaires en recette et dépense présentées en séance par l'ordonnateur de l'établissement, document annexé au présent rapport

Constatant l'équilibre du budget présenté,

Considérant l'exposé des motifs exposé en séance

### DECIDE

- 1 D'adopter par chapitre les propositions d'inscriptions budgétaires présentées (propositions nouvelles + reports) représentant un budget global ventilé par sections tel que récapitulé ci-après :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section de fonctionnement	32.606.901,61 €	32.606.901,61 €
Total de la section d'investissement	32.809.814,20 €	32.809.814,20 €
Total du budget	65.416.715,81 €	65.416.715,81 €

### Proposition de vote du BS 2016 par chapitre

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chapitre	Libellé	Montant proposé au BS
011	Charges à caractère général	582.052,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	170.000,00 €
65	Charges de gestion courante (hors 65734 - 65738 - 6574)	1.000,00 €
65734	Subventions de F. maîtres d'ouvrages communaux ou	2.299.455,14 €
65738	Subventions de F. autres maîtres d'ouvrages de droit public	31.150,00 €
6574	Subventions de F. maîtres d'ouvrages de droit privé	94.679,79 €
67	Charges exceptionnelles	- €
023	Transfert entre section (023)	17.018.530,58 €
042	Opérations d'ordre patrimoniales (amortissement)	592.015,39 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20.788.882,90 €</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
73	Impôt et taxe (redevances)	
74	Dotations et participations	
75	Autres produits d'activité	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	
78	Reprises sur provisions	
002	Résultats antérieurs reportés	20.788.882,90 €
013	Atténuation de charge	
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>20.788.882,90 €</b>
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
20	Immobilisations incorporelles	3.904,98 €
204	Subventions d'investissement (PPA)	25.098.672,54 €
21	Immobilisations corporelles	1.073.599,51 €
23	Travaux en cours	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT*</b>		<b>26.176.177,03 €</b>
<i>*dont 3 185 881,30 € de RAR</i>		
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
021	Transfert entre section (021)	17.018.530,58 €
040	Opérations d'ordre (amortissement)	592.015,39 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	8.565.631,06 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>26.176.177,03 €</b>

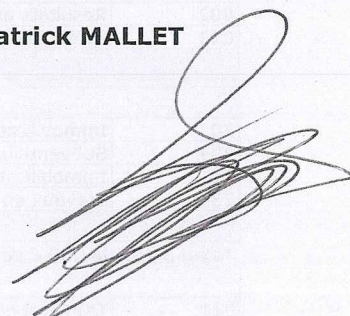
- 2 De valoriser l'enveloppe du Programme Pluriannuel d'Aide 2016-2021 et de créer une autorisation de programme spécifique pour la réalisation du Siège de l'office comme suit :

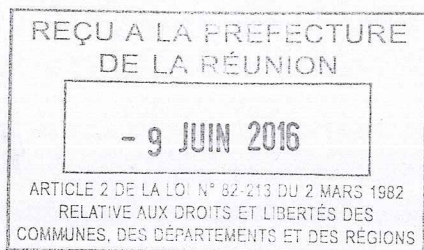
Gestion des AP/AE du PPA 2016-2021					
Gestion des AE 2016-2021					
Objectifs	Montant de l'AP initiale	Valorisation de l'AP	Montant total de l'AP	CP_2016_ proposé au vote	CP disponible 2017-2021
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	2 700 000,00 €	- €	2 700 000,00 €	960 854,09 €	1 739 145,90 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	10 700 000,00 €	- €	10 700 000,00 €	3 547 129,55 €	7 152 870,45 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	9 760 000,00 €	- €	9 760 000,00 €	3 173 309,61 €	6 586 690,40 €
4. Lutter contre les pollutions	14 500 000,00 €	- €	14 500 000,00 €	5 160 142,35 €	9 339 857,65 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	450 000,00 €	3 000 000,00 €	3 450 000,00 €	160 142,35 €	3 289 857,65 €
<b>Total AP 2016-2021</b>	<b>38 110 000,00 €</b>	<b>3 000 000,00 €</b>	<b>41 110 000,00 €</b>	<b>13 001 577,95 €</b>	<b>28 108 422,05 €</b>
Gestion des AE 2016-2021					
Objectifs	Montant de l'AP initiale	Valorisation de l'AP	Montant total de l'AP	CP_2016_voté	CP disponible 2017-2021
1. Rétablir et préserver les fonctionnalités des milieux aquatiques	300 000,00 €	- €	300 000,00 €	106 761,57 €	193 238,45 €
2. Préserver durablement la ressource en eau	1 130 000,00 €	- €	1 130 000,00 €	402 135,23 €	727 864,75 €
3. Satisfaire durablement à tous les usages de l'eau	1 080 000,00 €	- €	1 080 000,00 €	384 341,64 €	695 658,35 €
4. Lutter contre les pollutions	1 480 000,00 €	- €	1 480 000,00 €	526 690,39 €	953 309,60 €
5. Promouvoir les enjeux de l'eau pour leur appropriation par tous	50 000,00 €	731 651,95 €	781 651,95 €	17 793,59 €	763 858,38 €
<b>Total AE 2016-2021</b>	<b>4 040 000,00 €</b>	<b>731 651,95 €</b>	<b>4 771 651,95 €</b>	<b>1 437 722,42 €</b>	<b>3 333 929,53 €</b>
<b>Total AP/AE 2016-2021</b>	<b>42 150 000,00 €</b>	<b>3 731 651,95 €</b>	<b>45 881 651,95 €</b>	<b>14 439 300,37 €</b>	<b>31 442 351,58 €</b>
Gestion des AP/AE pour la création du siège de l'Office 2016-2021					
Objectifs	Montant de l'AP initiale	Valorisation de l'AP	Montant total de l'AP	CP_2016_voté	CP disponible 2017-2021
Réalisation du siège de l'Office	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	- €
<b>Total AP 2016-2021</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>1 000 000,00 €</b>	<b>- €</b>

Fait à Saint-Denis, le 08 JUIN 2016

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

Patrick MALLET





**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente  
Membres présents : 10  
Procuration(s) : 2  
Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention :

**DELIBERATION 2016/022 : RECRUTEMENT ET MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL - PLAN DE FINANCEMENT**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R213-59 à 71 du code de l'environnement ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le budget ;
- VU la délibération n°2015/062 du conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion en date du 2 décembre 2015 relative au recrutement et à la mise à disposition de personnel pour l'assistance technique du FEADER ;

Considérant l'exposé des motifs présentés en séance,

**DECIDE**

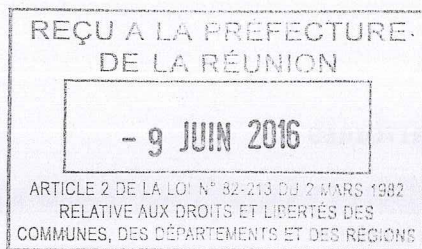
De valider le plan de financement prévisionnel suivant :

	Catégorie de dépenses prévisionnelles	Montant des dépenses prévisionnelles	Catégorie de recettes prévisionnelles	Montant des recettes prévisionnelles
2016	Salaires et charges d'1 ETP chargé de mission (juillet à décembre)	33 000 €	Subvention fonds européens	
	Frais de publicité (offre d'emploi)	600 €		
2017	Salaires et charges de 3 ETP chargés de mission	198 000 €	Subvention fonds européens	33 600 €
	Frais de publicité (offre d'emploi)	600 €		
2018	Salaires et charges de 5 ETP	330 000 €	Subvention fonds européen	198 600 €
	Frais de publicité (offre d'emploi)	600 €		
2019	Salaires et charges de 4 ETP chargés de mission	264 000 €	Subvention fonds européen	330 600 €
2020	Salaires et charges de 2 ETP chargés de mission	132 000 €	Subvention fonds européen	264 000 €
2021			Subvention fonds européen	132 000 €
	<b>TOTAL OPERATION</b>	<b>958 800 €</b>		<b>958 800 €</b>

Fait à Saint-Denis, le 08 JUIN 2016

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

  
Patrick MALET



**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente  
Membres présents : 10  
Procuration(s) : 2  
Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention :

**DELIBERATION 2016/023 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

- VU les articles L213-13 à 20 et R 213-59 à 71 du code de l'environnement ;
- VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- VU le budget ;

**DECIDE**

**1. De modifier au tableau des effectifs, les emplois suivant :**

- Chargé de mission en développement des territoires, grades de recrutement autorisés pour l'emploi : Attaché territorial, ingénieur territorial, ingénieur principal.
- Chargé d'études luttant contre les pressions polluantes, grades de recrutement autorisés pour l'emploi : Technicien territorial, technicien principal, ingénieur territorial.

**2. De modifier au tableau des effectifs, l'emploi suivant :**

- Chargé d'organisation des conditions de travail, emploi permanent, rattaché à la direction générale, ouvert aux grades d'attaché territorial, d'attaché principal, d'ingénieur territorial et d'ingénieur principal

Les fiches de postes modifiées sont jointes à la présente délibération, ainsi que le tableau des effectifs.

**3. De prévoir, pour les recrutements, les modalités suivantes :**

- Conditions de recrutement :

Par voie statutaire en priorité : mutation ou par voie de détachement, sur les grades ouverts.

Par voie contractuelle (non titulaire), par défaut.

- Conditions de rémunération :

FONCTIONNAIRE		CONTRACTUEL
TRAITEMENT	TBI en fonction de la grille indiciaire correspondant à l'échelon de recrutement	poste dans les limites fixées par le Conseil d'administration de l'Office
REGIME INDEMNITAIRE	26 septembre 2012. fixé par le Conseil d'administration de l'Office de l'eau Réunion	

4 - De confirmer que le mode de recrutement sur les emplois permanents est la voie statutaire en priorité et par dérogation, la voie contractuelle (contrat à durée déterminée de 3 ans maximum) conformément aux dispositions de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984.

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,



**Patrick MALET**

## FICHE DE POSTE : CHARGE DE MISSION EN DEVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

<b>I IDENTIFICATION</b>	
DENOMINATION	Chargé de mission en développement des territoires
SERVICE DE RATTACHEMENT	Direction générale
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau Réunion
CADRE D'EMPLOI	Attaché territorial, Attaché principal, ingénieur territorial, ou ingénieur principal, sur liste d'aptitude, par voie de détachement ou de mutation, et à défaut par voie contractuelle
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36,5H/semaine – dans les plages du lundi au vendredi de 7h à 18 h, par séquence de 1 ou 2 semaine(s) - Droit JRTT : 9
<b>II DESCRIPTION</b>	
OBJECTIF (S)	Développement des territoires intra Réunion et en équilibre avec ceux de la zone de l'Océan indien, en lien avec les missions de l'Office de l'eau Réunion (eau, milieux aquatiques, assainissement,..)
ACTIVITES PRINCIPALES MISSIONS - TACHES -	Animation de réseau d'acteurs, Conception et exploitation d'outils de développement de l'intelligence territoriale, Organisation de séminaire, rencontre et cycle de formation, Suivi d'opération et d'action de politiques publiques permettant l'accès à l'eau et à l'assainissement.
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES MISSIONS - TACHES	Contribution à la politique « données » de l'Office de l'eau, exploitation et valorisation des données, animation de système d'information via Internet, Interventions pédagogiques, valorisation des actions de l'Office de l'eau.
<b>III LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	
RELATIONS AVEC LE DIRECTEUR	Oui
RELATION AVEC LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Oui
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Directeur général
COLLEGUE DE TRAVAIL	Oui
SUBORDONNES	Oui
NIVEAU DE DELEGATION	B
DELEGATION DE SIGNATURE	Non
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
LIAISONS DIRECTES AVEC AGENTS D'AUTRES SERVICES	Oui. Relation directe avec tous les services dans le cadre de ses missions et en particulier avec le service Informatique et TIC pour la coordination des portails numériques de l'Office, missions dans les territoires de l'Océan indien
<b>IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES</b>	
QUALIFICATION	De niveau II (Bac + 3) à niveau I (Bac + 5)
COMPETENCE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- animation/modération de sites Internet (blog, forum, portail..), logiciels de bureautique standard (Excel, Word, Powerpoint...),</li> <li>- sciences et techniques de l'eau, de la nature et de l'environnement,</li> <li>- organisation et règles des administrations publiques, des services publics de l'eau et de l'assainissement, le domaine de la coopération,</li> <li>- Connaissance des acteurs locaux de l'eau et de l'assainissement, des services territoriaux, ainsi que du monde de la diplomatie,</li> <li>- montage technique, administratif et financier des projets,</li> <li>- bon niveau en expression anglaise.</li> </ul>
SAVOIR FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation d'évènementiel,</li> <li>- gestion de fichier, animation de réseaux,</li> <li>- management de projet,</li> <li>- évaluation.</li> </ul>
SAVOIR ETRE	Rigueur analytique, sens relationnel, méthodique, esprit de synthèse
<b>V MOYENS MATERIELS</b>	
LOCAL DE TRAVAIL	Bureau
BUREAUTIQUE	Ordinateur avec connexion réseau interne et externe (internet), téléphonie fixe et mobile
OUTILLAGE	Matériels de bureau
ENGINS/VEHICULES ETC ...	Utilisation d'un véhicule de service dans le cadre des missions – Permis B obligatoire : déplacements à prévoir sur l'ensemble de l'île – missions dans les pays de l'Océan indien

**FICHE DE POSTE : CHARGE D'ETUDES « LUTTE CONTRE LES POLLUANTES »**

<b>I IDENTIFICATION</b>	
DENOMINATION	Chargé d'études « Lutte contre les pressions polluantes »
SERVICE DE RATTACHEMENT	Services techniques et scientifiques
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau
CADRE D'EMPLOI	Technicien, technicien principal ou Ingénieur territorial
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36,5H/semaine – dans les plages du lundi au vendredi de 7h à 18 h, par séquence de 1 ou 2 semaine(s) - Droit JRTT : 9
<b>II DESCRIPTION</b>	
OBJECTIF	Mise en œuvre de la politique de l'Office dans son domaine de compétences en menant des études, en apportant un appui technique et méthodologique et en valorisant les informations.
ACTIVITES PRINCIPALES MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Contribution aux actions territoriales (assainissement collectif, non collectif, industriel, et pluvial) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- organisation des réseaux d'observation des pressions polluantes,</li> <li>- expertise dans le domaine l'assainissement des eaux usées,</li> <li>- diagnostic des unités de traitement,</li> <li>- animation de réseaux d'acteurs,</li> <li>- participation à la définition des politiques locales (schéma assainissement, SAGE, SDAGE,...),</li> <li>- élaboration des indicateurs de performance des services publics d'eau et d'assainissement du bassin,</li> <li>- valorisation des données (études d'aide à la décision, publications, rapports...),</li> </ul> </li> <li>✓ Contribution aux activités du service sur : <ul style="list-style-type: none"> <li>- la définition et le suivi d'études dans le domaine de compétence, tant sur le plan financier que technique,</li> <li>- la rédaction de cahier des charges, de rapports et de notes techniques,</li> <li>- l'élaboration et le suivi de marchés publics,</li> <li>- les interventions pédagogiques et techniques,</li> <li>- représentation de l'Office de l'eau aux groupes techniques,</li> <li>- contribution à la communication sur les actions du service.</li> </ul> </li> <li>✓ Réalisation des actions d'assistance technique : <ul style="list-style-type: none"> <li>- mise en œuvre et évaluation des missions d'assistance technique LEMA,</li> <li>- appui aux collectivités dans leurs projets.</li> </ul> </li> </ul>
ACTIVITES SECONDAIRES PONCTUELLES OU SAISONNIERES MISSIONS - TACHES -	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Veille technique et réglementaire,</li> <li>- Analyse technico économique des dossiers d'aide financière,</li> <li>- Participation à des animations et interventions pédagogiques.</li> </ul>
<b>III LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Chef du service lutte contre les pressions polluantes
SUBORDONNES	Non
NIVEAU DE DELEGATION	A
LIAISONS DIRECTES AVEC FOURNISSEURS OU USAGERS	Oui
<b>IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES</b>	
QUALIFICATION	I
COMPETENCE	Connaissance des techniques d'épuration des eaux usées, Connaissance des outils d'évaluation de la qualité des eaux, Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales et des règles de la commande publique.
SAVOIR FAIRE	Maîtrise de la gestion de projet y compris sur les aspects financiers, Maîtrise des outils bureautiques (Excel, Word, ...etc.) et logiciels spécifiques, Bonne connaissance de la gestion de bases de données et des outils de modélisation, Connaissance des techniques d'intervention pédagogique, Rédaction de comptes rendus, des procédures et de cahiers des charges.
SAVOIR ETRE	Travail en équipe, Force de proposition et d'aide à la décision, Capacité d'écoute, Motivation, rigueur et capacités d'analyse et de synthèse, Aisance dans la communication orale et écrite, pédagogie.
<b>V DIVERS</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- bureau en partage</li> <li>- poste bureautique + logiciels spécifiques, SIG, téléphone, GSM</li> <li>- équipements de mesure</li> <li>- véhicule de service pour les missions</li> </ul>	

## FICHE DE POSTE : CHARGE D'ORGANISATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

<b>I IDENTIFICATION</b>	
DENOMINATION	Chargé d'organisation des conditions de travail
SERVICE DE RATTACHEMENT	Direction Générale
LIEU D'ACTIVITE	Siège de l'Office de l'eau Réunion
CADRE D'EMPLOI	Attaché, Attaché principal, Ingénieur territorial ou Ingénieur principal
DUREE ET HORAIRE DE TRAVAIL	36,5H/semaine – dans les plages du lundi au vendredi de 7h à 18 h, par séquence de 1 ou 2 semaine(s) - Droit JRTT : 9
<b>II DESCRIPTION</b>	
OBJECTIF (S)	Contribuer à l'amélioration de la prévention des risques professionnels à travers la définition et la mise en œuvre des mesures destinées à assurer la sécurité et améliorer les conditions de travail des services de l'Office de l'eau. Vérifier que la réglementation soit respectée et que par conséquent les obligations de l'autorité territoriale en matière d'hygiène et de sécurité sont remplies.
FACTEURS CONTEXTUELS	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du cadre réglementaire et des obligations de mise en conformité des règles en matière d'hygiène et de sécurité.</li> <li>• Évolution organisationnelle de l'Etablissement liée au renforcement des effectifs et à l'aménagement nécessaire de nouveaux espaces de travail.</li> <li>• Évolution de la réglementation relative à la fonction d'inspection.</li> </ul>
ACTIVITES PRINCIPALES MISSIONS - TACHES -	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification et évaluation des risques professionnels afin d'élaborer une politique de prévention des risques professionnels au sein de l'Etablissement.</li> <li>• Elaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels (documents hygiène et sécurité, risques psychosociaux, etc...) ;</li> <li>• Aménagement des postes de travail et des locaux conformément à la réglementation en vigueur sur l'hygiène, la santé, la sécurité et l'accessibilité des locaux de travail ;</li> <li>• Développement de la connaissance par les agents et services, des problèmes de sécurité et des techniques propres à les résoudre ;</li> <li>• Actualisation des connaissances et veille réglementaire, technique, technologique et scientifique en santé et sécurité au travail et mise en conformité de l'Etablissement ;</li> <li>• Elaboration du programme de prévention annuel (conditions d'hygiène et sécurité mais aussi conditions de travail : durée et aménagement du temps de travail, médecine du travail, etc) ;</li> <li>• Analyser les accidents de service ou de travail ;</li> <li>• Elaboration et mise à jour des rapports, registres et règlements de sécurité obligatoires ;</li> <li>• Contrôle et vérification des équipements ;</li> <li>• Prévention des maladies professionnelles et des nuisances pour la santé ;</li> <li>• Elaboration de la fiche des risques professionnels ;</li> <li>• Etablir le livret santé et sécurité au travail pour l'accueil des nouveaux arrivants ;</li> <li>• Assurer les formations obligatoires en matière d'hygiène et de sécurité (incendie, secourisme, etc).</li> <li>• Organiser la mutation des locaux servant d'espaces de travail, en lien avec le développement des missions de l'Office de l'eau.</li> </ul>
<b>III LIAISONS FONCTIONNELLES</b>	
RELATIONS AVEC LE DIRECTEUR	Oui
RELATION AVEC LES ELUS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Oui
SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT	Directeur Général
COLLEGE DE TRAVAIL	Non
SUBORDONNES	Non
NIVEAU DE DELEGATION	B
DELEGATION DE SIGNATURE	Non
LIAISONS DIRECTES AVEC LES AUTRES SERVICES ET ORGANISMES EXTERIEURS	Oui. Relation directe avec tous les services dans le cadre de ses missions, et notamment l'assistant de prévention. Liaisons également avec les des organismes extérieurs en charge de la prévention des risques professionnels.

<b>IV NIVEAU DE COMPETENCES NECESSAIRES</b>	
QUALIFICATION	De niveau Bac +5
COMPETENCES	<p>Conduite d'opération de travaux et de bâtiment ;            Organisation et règles des administrations publiques, notamment dans le domaine de l'hygiène et la sécurité ;            Connaissance des acteurs de la prévention des risques professionnels ;            Principes généraux de prévention ;            Accidentologies et pathologies professionnelles ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Données scientifiques et techniques relatives à la santé et à la sécurité au travail ;</li> <li>• Dispositifs de prévention ;</li> <li>• Techniques d'analyse des situations de travail ;</li> <li>• Techniques de recueil d'information et de diagnostic ;</li> <li>• Principes généraux en ergonomie, conception des lieux de travail, aménagement des postes de travail, impact des ambiances physiques de travail (bruit, chaleur, vibrations, lumière, etc.) sur la santé ;</li> <li>• Techniques de médiation ;</li> <li>• Techniques de maîtrise du risque ;</li> <li>• Principes généraux du développement durable.</li> </ul>
SAVOIR FAIRE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eléments constitutifs et contenu de la fiche de risques professionnels ;</li> <li>• Méthode d'évaluation des risques professionnels en termes d'accidentologie du travail ;</li> <li>• Documents, registres réglementaires et consignes en matière de santé et de sécurité au travail ;</li> <li>• Techniques d'information et de communication ;</li> <li>• Management de projet ;</li> <li>• Supports et circuits d'information ;</li> <li>• Techniques rédactionnelles ;</li> <li>• Tableaux de bord et indicateurs de gestion.</li> <li>• Application des règles de la commande publique et connaissance de la gestion des ressources humaines</li> </ul>
SAVOIR ETRE	<p>Discrétion, confidentialité et neutralité quant aux données recueillies, observations et propositions émises (devoir de réserve) ;            Intérêt pour les questions relatives à la santé et la sécurité au travail ;            Analyse, organisation, coordination ;            Dialogue, diplomatie, force de conviction, persévérance, esprit d'équipe ;            Veille, écoute ;            Animation, pédagogie ;            Rigueur analytique, sens relationnel, méthodique, esprit de synthèse.</p>
<b>V MOYENS MATERIELS</b>	
LOCAL DE TRAVAIL	Bureau
BUREAUTIQUE	Ordinateur avec connexion réseau interne et externe (internet), téléphonie fixe et mobile, ensemble des données de l'Etablissement utiles à l'exécution des tâches.
OUTILLAGE	Matériels de bureau
ENGINS/VEHICULES ETC ...	Utilisation d'un véhicule de service dans le cadre des missions – Permis B obligatoire : déplacements à prévoir sur site quand cela est nécessaire.



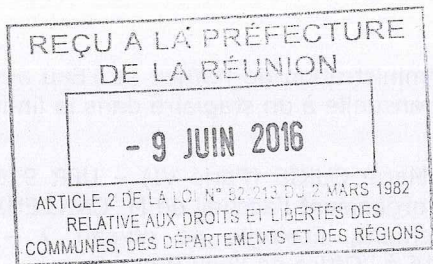
**TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET – CA 08/06/2016**

Emplois	Effectif	Temps de travail	Correspondance emploi/grade	Conditions d'emploi	Statut de l'emploi à la date de MAJ
<b>Secrétariat général, action territoriale et information sur l'eau- Effectif global prévu en eq. Temps plein</b>		<b>18</b>	<b>Grade de recrutement et/ou d'avancement autorisé pour le ou les emplois. Pour 1 emploi, plusieurs grades peuvent correspondre, ce qui permet notamment l'avancement dans l'emploi. En cas d'effectif multiple sur 1 emploi, le nombre de grade initiaux et d'avancement autorisé est précisé</b>	<b>T= cadre statutaire C= Contractuel</b>	<b>P= pourvu V= vacant En cas d'effectif multiple, le pourvu sur le nombre est indiqué</b>
Directeur	1	100%	Filière administrative : Administrateur ou Directeur Filière technique : Ingénieur en chef ou ingénieur principal	T à défaut C	1P
Chef du pôle secrétariat général	1	100%	Attaché ou Attaché Principal	T à défaut C	1P
Chargé des affaires juridiques et des moyens généraux	1	100%	Attaché territorial, Rédacteur P pal, chef, Rédacteur.	T à défaut C	1P
Assistant financier	1	100%	Rédacteur, Rédacteur P pal ou en chef ou A djo ints administratifs 1ère cl	T à défaut C	1P
Assistant financier et administratif	1	100%	A djoint administratif à rédacteur principal de 1 <sup>er</sup> classe	T à défaut C	1P
Assistant administratif au SG	1	100%	A djoint administratif 2e ou 1ère classe, Rédacteur	T à défaut C	1P
Chargé d'organisation des conditions de travail	1	100%	Attaché, att principal, Ingénieur territorial, ing principal	T à défaut C	1V
Chef du pôle Action territoriale et communication	1	100%	Attaché ou attaché principal	T à défaut C	1P
Assistant d'opération	1	100%	Rédacteur; technicien principal 2ème classe	T à défaut C	1P
Chargé d'opérations	1	100%	Technicien, ingénieur territorial	T à défaut C	1P
Animateur – Médiateur scientifique	1	100%	Attaché, rédacteur, ou technicien territorial	T à défaut C	1P - Contractuel
Assistant communication	1	100%	Emploi d'avenir ou contrat apprentissage	Emploi avenir	1P - Apprentie
Assistant administratif du pôle aides et communication	1	100%	A djoint technique 2e ou 1ère classe à Technicien A djoint administratif 1ère à Rédacteur	T à défaut C	1P
Chef du service gestion financière	1	100%	Attaché	T à défaut C	1P
Socio Economiste	1	100%	Attaché ou Ingénieur	T à défaut C	1P
Chef du pôle informatique et NTIC	1	100%	Ingénieur principal ou ingénieur	T à défaut C	1P
Technicien du pôle informatique et NTIC	1	100%	Technicien principal 1ère ou 2e classé	T à défaut C	1P
Chargé de mission en développement des territoires	1	100%	Attaché, att principal, ingénieur territorial, ing principal	T (détachement) à défaut C	1V
Chargé de mission instruction d'aides financières	1	100%	Attaché ou ingénieur	Contractuel	1V
<b>Service Technique - Effectif global prévu en eq. Temps plein</b>		<b>19</b>			
Directeur A djoint	1	100%	Ingénieur – Ingénieur Principal	T à défaut C	1P
Chefs de service : -Ressources en eau -Usages de l'eau et services publics associés, -M ilieux aquatiques eaux littorales leurs pollutions et usages, -Assainissement des eaux polluées et qualité de la production des données	4	100%	Ingénieur ou Ingénieur principal	T à défaut C	P 4/4
Chargés d'étude en science -de l'eau - Hydrologie, Hydrogéologie - Hydrobiologie, milieux aquatiques, eaux littorales	2	100%	Ingénieur	T à défaut C	P 2/2 1Contractuel 1Titulaire
Chargé d'étude « lutte contre les pressions polluantes »	1	100%	Technicien , technicien principal et Ingénieur territorial	T à défaut C	1P
Chargé d'études usages de l'eau	1	100%	Ingénieur	T à défaut C	1V
Chef de service moyens et évaluations	1	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Principal 1ère ou 2e classe, technicien - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Principal, Qualifié, Maîtrise	T à défaut C	1P
Technicien en sciences et techniques de l'eau	2	100%	Emploi d'avenir	Emploi Avenir	2 P
Technicien qualité	1	100%	Technicien, ingénieur territorial	T à défaut C	1V
Techniciens en science et technique de l'eau: (4 spécialités : hydrobiologie, réseaux eaux et assainissement, hydrologie, milieux aquatiques, des eaux littorales, de la ressource en eau, des usages et des assainissements)	5	100%	- Cadre d'emploi des techniciens : Principal 1ère classe (1), ppal 2e classe (5), technicien (2) - Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux : Qualifié (2), Principal (2), agent de maîtrise (2)	T à défaut C	P 4/5  V 1/5
Assistants techniques	3	100%	Agent de maîtrise(2), A djoint Tech. 1ère (3) ou 2e cl (3)	T à défaut C	P 3/3
<b>TOTAL emplois ouvert en eq. temps plein</b>		<b>40</b>	<b>TOTAL DES EMPLOIS EQT POURVUS AU 14/09/2015</b>	<b>32</b>	
				DONT TITULAIRE	29
				DONT NON TITULAIRE	5

Filières/Catégories/Cadres d'emplois/Grades	Grade(s) ouverts en ETP	Effectif Grade(s) pourvu(s)	Dont contractuel(s)
<b>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</b>	<b>38</b>	<b>8</b>	<b>0</b>
<b>CATÉGORIE A</b>	<b>13</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
ADMINISTRATEUR	1	0	0
<b>CADRE D'EMPLOI DES ATTACHÉS TERRITORIAUX</b>	<b>12</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
DIRECTEUR	1	0	0
ATTACHÉ PRINCIPAL	4	1	0
ATTACHÉ TERRITORIAL	9	4	0
<b>CATÉGORIE B</b>	<b>14</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS TERRITORIAUX</b>	<b>14</b>		<b>0</b>
REDACTEUR CHEF	2	0	0
REDACTEUR PRINCIPAL	4	1	0
REDACTEUR	8	1	0
<b>CATÉGORIE C</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
ADJOINT ADMINISTRATIF PPAL 2ECLASSE	3	0	
ADJOINT ADMINISTRATIF 1 <sup>ère</sup> CLASSE	5	0	0
ADJOINT ADMINISTRATIF 2 <sup>ème</sup> CLASSE	3	1	0
<b>FILIÈRE TECHNIQUE</b>	<b>59</b>	<b>22</b>	<b>4</b>
<b>CATÉGORIE A</b>	<b>24</b>	<b>11</b>	<b>1</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES INGÉNIEURS TERRITORIAUX</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>3</b>
INGÉNIEUR EN CHEF	1	1	0
INGÉNIEUR PRINCIPAL	8	6	0
INGENIEUR	17	4	1
<b>CATÉGORIE B</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS SUPÉRIEURS TERRITORIAUX</b>	<b>18</b>	<b>5</b>	<b>0</b>
TECHNICIEN PRINCIPAL 1 <sup>ère</sup> CLASSE	6	1	0
TECHNICIEN PRINCIPAL 2 <sup>ème</sup> CLASSE	10	1	0
TECHNICIEN	6	3	1
<b>CATÉGORIE C</b>	<b>17</b>	<b>6</b>	<b>0</b>
<b>CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAÎTRISE TERRITORIAUX</b>	<b>10</b>	<b>2</b>	<b>0</b>
AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL	3	1	0
AGENT DE MAITRISE QUALIFIE	3	0	0
AGENT DE MAITRISE	5	1	0
<b>CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS DES SERVICES TECHNIQUES TERRITORIAUX</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>0</b>
ADJOINT PRINCIPAL DES SERVICES TECHNIQUES 1 <sup>ère</sup> CL et 2 <sup>ème</sup> CL	3	2	0
ADJOINT DES SERVICES TECHNIQUES 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> CL	4	2	0
<b>CONTRAT APPRENTISSAGE</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>EMPLOI D'AVENIR</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<b>TOTAL POSSIBILITES GRADES OUVERTES</b>	<b>97</b>		
<b>TOTAL GRADES POURVUS*</b>	<b>34</b>		
<b>dont par contrat</b>	<b>5</b>		
<b>RAPPEL DES EMPLOIS OUVERTS</b>	<b>39</b>		

\*A chaque grade pourvu correspond un emploi

Pour 1 emploi, 1 seule nomination possible sur 1 des grades ouverts



**Conseil d'administration du 8 juin 2016**

Membres en exercice : 18 + Présidente

Membres présents : 10

Procuration(s) : 2

Suffrages exprimés : 12

Vote :

- Pour : 12
- Contre : /
- Abstention :

**DELIBERATION 2016/024 : EXTRAIT DU RECUEIL DES DECISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE - PERIODE DU 24/02/2016 AU 08/06/2016**

**Le conseil d'administration de l'Office de l'eau valablement réuni en séance du 8 juin 2016 au siège de l'établissement**

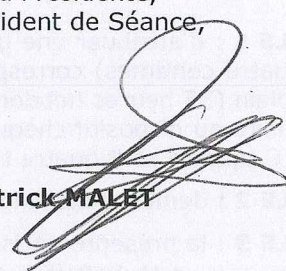
**SOMMAIRE**

N° ORDRE	DATE SIGNATURE	CTRLE LEGALITE	OBJET
2016/001	02/11/2015	02/11/2015	Gratification stagiaire : CAILLEUX Quentin
2016/002	19/11/2015	19/11/2015	Modification de la décision 2016/001 gratification stagiaire : CAILLEUX Quentin
2016/003	04/05/2016	04/05/2016	Gratification stagiaire : THOUVENIN Paco

Fait à Saint-Denis, le **08 JUIN 2016**

P/La Présidente,  
Le Président de Séance,

**Patrick MALET**



## DECISION N° 2016/001

### Portant attribution d'une gratification de stage accordée à M. CAILLEUX Quentin

**VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire dans la limite de 12,5 % du plafond horaire de la sécurité sociale.

**VU** la convention de stage conclue avec l'Université Pierre et Marie CURIE (Paris VI) – UFR 918 – Terre, Environnement, Biodiversité de Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, organisant l'accueil de M. CAILLEUX Quentin, étudiant en Master de sciences de l'Univers, Environnement, Ecologie de niveau 2 – Parcours Hydrologie/Hydrogéologie, du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 juillet 2016 à l'Office de l'eau Réunion,

**Considérant** le travail demandé à M. CAILLEUX Quentin dans le cadre de son stage,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'attribuer mensuellement une gratification d'un montant de 483,24 € (quatre cent quatre-vingt-trois euros et vingt-quatre centimes) correspondant à une moyenne de 148,4 heures mensuelles sur 5 mois, pour un stage à temps plein (35 heures hebdomadaires), et incluant la participation du stagiaire au dispositif chèque déjeuner.

**ARTICLE 2 :** M. CAILLEUX bénéficiant du régime de couverture en accident du travail de par son statut d'étudiant, l'Office de l'eau est, conformément à la réglementation en vigueur, exonéré du paiement de toutes charges sociales sur cette gratification.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable de l'établissement.

## DECISION N° 2016/002

### Portant modification de la décision 2016/001 attribution d'une gratification de stage accordée à M. CAILLEUX Quentin

**VU** le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et fixant l'indemnité mensuelle minimale d'un stagiaire à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ;

**VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire ;

**VU** la convention de stage conclue avec l'Université Pierre et Marie CURIE (Paris VI) – UFR 918 – Terre, Environnement, Biodiversité de Paris, le 1<sup>er</sup> décembre 2016, organisant l'accueil de M. CAILLEUX Quentin, étudiant en Master de sciences de l'Univers, Environnement, Ecologie de niveau 2 – Parcours Hydrologie/Hydrogéologie, du 1<sup>er</sup> mars 2016 au 31 juillet 2016 à l'Office de l'eau Réunion,

**Considérant** le travail demandé à M. CAILLEUX Quentin dans le cadre de son stage,

#### DECIDE

**ARTICLE 1 :** d'attribuer une gratification mensuelle d'un montant de 534,24 € (cinq cent trente quatre euros et vingt-quatre centimes) correspondant à une moyenne de 148,4 heures mensuelles sur 5 mois, pour un stage à temps plein (35 heures hebdomadaires). Sur ce montant la somme de 51 € est prélevé au titre de la participation du stagiaire au dispositif chèque déjeuner, la somme forfaitaire mensuelle nette au titre de la gratification est de 483.24 € (quatre cent quatre trois euros et vingt quatre centimes).

**ARTICLE 2 :** demeure inchangé.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable de l'établissement.

**DECISION N° 2016/003**  
**Portant attribution d'une gratification de stage accordée**  
**à M. THOUVENIN Paco**

- VU** le décret n° 2014-1420 du 27 novembre 2014 relatif à l'encadrement des périodes de formation en milieu professionnel et des stages et fixant l'indemnité mensuelle minimale d'un stagiaire à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale ;
- VU** la délibération 2011/005 du 23 février 2011 du conseil d'administration de l'Office de l'Eau autorisant le Directeur à attribuer à titre de gratification, une indemnité mensuelle à un stagiaire ;
- VU** la convention de stage conclue avec l'Université de La Réunion (Paris VI) – Institut Universitaire de Technologie, le 4 avril 2016, organisant l'accueil de M. THOUVENIN Paco, étudiant en DUT Génie Biologique – 2<sup>ème</sup> année, du **11 avril 2016 au 1<sup>er</sup> juillet 2016** à l'Office de l'eau Réunion,

**Considérant** le travail demandé à M. THOUVENIN Paco dans le cadre de son stage,

**DECIDE**

**ARTICLE 1 :** d'attribuer une gratification mensuelle d'un montant de 495,60 € (quatre cent quatre-vingt quinze euros et soixante centimes) correspondant à une moyenne de 137,66 heures mensuelles sur 3 mois (d'une durée totale de 416 heures), pour un stage à temps plein (35 heures hebdomadaires) d'une durée de 12 semaines. Sur ce montant la somme de 51 € est prélevée au titre de la participation du stagiaire au dispositif chèque-déjeuner, la somme forfaitaire mensuelle nette au titre de la gratification est de **444,60 €** (quatre cent quarante-quatre euros et soixante centimes).

**ARTICLE 2 :** M. THOUVENIN bénéficiant du régime de couverture en accident du travail de par son statut d'étudiant, l'Office de l'Eau est, conformément à la réglementation en vigueur, exonéré du paiement de toutes charges sociales sur cette gratification.

**ARTICLE 3 :** la présente décision sera notifiée à l'intéressé et copies transmises à :

- ♦ M. le Préfet, Contrôle de la Légalité
- ♦ M. le Payeur Départemental, comptable de l'établissement.